



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département du territoire

Office cantonal de l'eau

Service de l'assainissement et de la gestion des eaux

DT - SAGE

Case postale 206

1211 Genève 8

Genève, le 30 septembre 2025

Concerne : Assainissement des eaux – comprendre les enjeux et agir ensemble pour protéger le territoire
Liste des questions posées pendant l'événement (en direct et par slido)

Gouvernance, évolutions légales et autocontrôle du réseau secondaire

1. Question de Monsieur David TRUCHET du bureau IDTECH par rapport à l'intégration des réseaux collectifs privés au réseau secondaire : Est-ce que ces réseaux doivent être conformes à la loi sur les eaux lorsqu'ils sont intégrés, ou est-ce qu'ils seront intégrés tels quels ? Et est-ce que cela se fera par analogie au réseau secondaire que vous les mettriez en conformité ?

➤ Réponse: C'est le deuxième cas, effectivement. L'objectif est de récupérer des équipements qui n'ont pas forcément un bon état de fonctionnement ou qui pourraient même être en réseau unitaire, dans le but de simplifier la démarche. Tous ceux qui ont fait des projets collectifs privés connaissent la difficulté qu'il peut y avoir, et le but est de simplifier un peu tout ça, ainsi que le processus, pour avoir un bon système d'assainissement. Donc, c'est bien cette deuxième démarche.
2. Question de Monsieur Eric GARDI, Maire de la commune d'Avusy : On a beaucoup de collecteurs de drainage dans le domaine rural, pour les agriculteurs et les syndicats, et je sais que ça a déjà été discuté à l'époque. On a eu deux ou trois petits problèmes, mais je pense que c'est important de voir si on aura la possibilité de les entretenir comme du réseau secondaire, parce que nous avons aussi des endroits qui sont vraiment imperméables. Là, il faudra qu'on puisse se raccorder à ces collecteurs de drainage qui sont mis en place. Je pense que ça protégerait la nature par rapport à des événements qui sont d'ordre naturel actuellement.

-
- Réponse : Ce n'est pas prévu de reprendre les réseaux de drainage dans le réseau secondaire, sauf si, à l'amont, il y a un bassin urbanisé qui pourrait y être raccordé. C'est un des points de discussion du groupe de travail actuel. Le but est de concentrer le réseau secondaire au niveau de la zone urbanisée. C'est sûr que, dans la zone rurale, il y a d'autres problématiques et on essaie d'y répondre, mais le réseau secondaire n'est pas infini non plus et on ne pourra pas tout y récupérer.
 - Observation de Monsieur Eric GARDI, Maire de la commune d'Avusy : C'est vrai qu'actuellement, dans certains endroits, obtenir l'accord de tous les propriétaires est un peu difficile, puisque c'est ancien et qu'on ne sait pas vraiment comment procéder.
3. Question de l'animateur : Comment les petites communes vont pouvoir gérer ces questions d'autocontrôle, j'imagine qu'il y a quand même des communes dans le canton de Genève avec assez peu de ressources. J'imagine que c'est un certain coût, est-ce que vous les aidez, comment ça va se passer ça ?
- Réponse : L'objectif est de définir, de toute façon, dans le cadre de la directive et du futur groupe de travail, notamment les éléments de financement. Aujourd'hui, le fonds intercommunal d'assainissement pourra rentrer en matière sur certains éléments, il faut juste définir le cas et ce qui est attendu. Le but n'est pas d'aller tout équiper mais d'avoir un plan, ce qu'on appellera le protocole d'autocontrôle, et définir où est-ce qu'on veut aller. Donc, on ne pourra pas équiper tout du jour au lendemain, parce que sinon d'un point de vue financier ça sera beaucoup trop important. En revanche, définir petit à petit où sont les différents enjeux, les différents déversoirs et les différentes stations de pompage à équiper. Pour se faire aider, on l'a dit, il faudra que les communes aient des mandataires, des assistances à maîtrise d'ouvrage également pour se faire épauler, parce que c'est un nouveau domaine, il y a des compétences à avoir et à aller chercher.
4. Question de l'animateur : Et ça sera la même chose pour les propriétaires privés ?
- Réponse : On ne va pas rentrer à ce niveau de détails avec les propriétaires privés.
5. Question slido : Pour le groupe de travail en 2026 sur l'autocontrôle, ne faudrait-il pas intégrer des représentants des mandataires (via la FAI), afin que le processus à mettre en place intègre la totalité des acteurs ?
- Réponse : C'est une excellente question et une très bonne proposition. Comme nous n'avons pas encore commencé à travailler sur la composition du groupe de travail, je pense que nous allons prendre note et puis, si jamais nous passerons directement par la FAI, s'il faut aller plus loin. Ça peut être une très bonne idée, merci beaucoup !

6. Question de Monsieur Victor DE OLIVEIRA, Ingénieur civil à la commune de Thônex : Comme toutes les communes vont faire de l'autocontrôle, il y aura quand même une mise en place du processus sur toutes les communes. On s'est aperçu pour l'exploitation du réseau secondaire, que petit à petit il y a eu une entité qui a pris l'exploitation de tout le réseau. Est-ce que pour l'autocontrôle on pourrait imaginer le même processus ?

➤ Réponse : On parle de SIG, on va dire ça comme ça. Pour les 44 communes sous contrat SIG il est clair qu'il y a eu volonté de développer ça avec eux. Maintenant, c'est clair que SIG doit aussi s'adapter, il faut aussi avoir des ressources tant humaines que techniques par rapport à ça. Donc, ce sont des choses qui vont se construire au fil du temps. La Ville de Genève, aujourd'hui, entretient déjà son réseau toute seule donc on ne va pas l'obliger à aller vers SIG. Je pense que le but est de rester dans l'intelligence et d'aller vers le système qui sera le plus efficace et performant. Si SIG arrive à encaisser tout ça, il est clair que ce sera une direction à prendre, mais je ne vais pas répondre pour eux. Ce sont des choses qu'il faut aussi définir dans le cadre du groupe de travail, ce n'est pas pour rien que SIG est partie intégrante de ce processus. Mais c'est la volonté en tout cas.

Planification de l'assainissement des eaux

7. Question de Monsieur Sylvain LABOURIER, ingénieur civil et chef de projets à la ville de Vernier : J'apprécie la présentation et la volonté de mettre en place cette approche cyclique de mise à jour de la planification. En tant que commune, il nous semble aussi important, peut-être, de mettre en place une planification intercommunale, réellement à l'échelle du bassin versant. Est-ce que vous avez prévu de mettre en place de véritables groupes de travail par bassin versant pour coordonner la planification à cette échelle ? Et est-ce que ces groupes de travail pourraient sortir du cadre communal pour intégrer des acteurs comme l'OFROU (Office fédéral des routes), l'aéroport ou les CFF, qui aujourd'hui ne sont pas inclus dans cette planification ?

➤ Réponse : On vous a présenté différentes thématiques du PGEE, et c'est peut-être aussi l'un des changements dans la mise à jour : nous n'allons pas actualiser l'ensemble des thématiques de la même façon. Je pense que, selon la thématique, par exemple celle des eaux claires parasites, il n'y a pas beaucoup d'intérêt à la gérer à l'échelle communale ; il faut vraiment qu'elle le soit à l'échelle du bassin versant. Donc, selon les thématiques, il y aura un sens pour une approche conjointe à plusieurs communes. Effectivement, si nous prenons la question de la pollution des eaux de chaussée, avec des interlocuteurs tels que l'OFROU ou nos collègues de l'OCGC (Office cantonal du génie civil) pour les routes cantonales, il pourrait y avoir un grand intérêt à renforcer cette coordination. Mais l'idée est vraiment d'avoir une approche différente selon les thématiques. L'approche de la mise à jour du cadastre, ainsi que celle de l'état et de la réhabilitation des collecteurs, relèvent davantage de l'échelle communale. C'est par ce biais qu'il s'agit d'avoir une mise à jour différenciée selon les thématiques et les territoires. Concrètement, nous n'avons pas encore défini la manière d'associer les communes, mais je pense que cela dépendra des problématiques choisies ou demandées par les communes. À ce moment-là, nous créerons des groupes de travail ou d'étude réunissant tous les acteurs concernés.

8. Question SLIDO : Les eaux de chaussée sont déversées dans les cours d'eau, alors que ces eaux sont polluées (pneus, déchets, hydrocarbures, déversements involontaires, etc.). Ne faudrait-il pas concevoir des installations permettant que les premières eaux soient transférées aux STEP, et que seuls les gros débits partent aux EP ?

➤ Réponse : C'est déjà le cas dans certains projets : c'est l'une des solutions existantes pour traiter les eaux de chaussée. Chaque fois, cela dépend du contexte particulier de la route ou du territoire concerné. Mais oui, c'est une solution d'envoyer les eaux à traiter vers les stations d'épuration, pour autant qu'elles soient équipées et que le réseau permette leur acheminement jusqu'à la station pour traitement. Si le réseau est déjà en surcharge et déverse fortement, ce n'est évidemment pas la bonne solution. Cela dépend donc du contexte, mais c'est l'une des options qui doit être étudiée. Il faut peut-être aussi préciser qu'il existe une directive d'admissibilité des eaux de chaussée, qui, en fonction des charges de trafic et du milieu récepteur, impose ou non le traitement de ces eaux. Cette directive est disponible sur le site de l'État.

9. Question SLIDO : Qu'en est-il de la gestion des PFAS dans l'amélioration de la qualité des eaux ?

➤ Réponse : Nous consulterons nos collègues des autres services pour nous aider sur des thématiques spécifiques. Les PFAS rejoignent globalement cette question, puisque dans le monitoring des cours d'eau réalisé par nos collègues, une partie des analyses porte sur les résidus de médicaments, etc. Il existe donc un certain suivi d'un ensemble de molécules chimiques, et vraisemblablement, les PFAS pourraient, à l'avenir, faire partie des substances plus spécifiquement recherchées afin de mieux les caractériser et de mieux identifier leur répartition.

➤ Intervention de Monsieur Frédéric GIRAUD, directeur de l'activité Eaux Usées chez SIG, à la problématique des PFAS : Comme vous le savez, nous avons mis en place le traitement des micropolluants à la station d'épuration de Villette, qui est en fonctionnement et opérationnelle depuis bientôt un an. Nous avons donc mis en place un suivi des PFAS à l'entrée et à la sortie, ainsi qu'aux différentes étapes du traitement, puisqu'il s'agit de micropolluants. L'objectif est de voir si nous parvenons déjà à les caractériser, car les PFAS regroupent de très nombreuses molécules. On parle d'ailleurs, dernièrement dans la presse, de nouveaux micropolluants car le domaine évolue constamment. La STEP d'Aire sera également équipée dans ce sens pour traiter les micropolluants. Nous avons ainsi commencé un monitoring sur les molécules concernées par la loi sur l'eau relatives aux micropolluants, mais aussi sur les PFAS et les microplastiques. Ce sont des problématiques que nous suivons actuellement en interne, avec un suivi scientifique mené en collaboration avec l'Université de Genève et des thésards. C'est effectivement assez nouveau : pour l'instant, nous les caractérisons et les mesurons, et nous verrons comment nous parvenons à capter ces PFAS avec nos nouveaux traitements, qui sont, pour le coup, tout récents et particulièrement innovants en Europe et en Suisse.

10. Question de l'animateur : Et vous arrivez à les éliminer dans les STEP ou pas ?

- Réponse par Monsieur Frédéric GIRAUD, directeur de l'activité Eaux Usées chez SIG : On y parvient, effectivement. Des mesures ont déjà été effectuées sur la qualité de l'eau potable avec les systèmes de multi-barrières et les traitements spécifiques, qui sont aussi des traitements de l'eau potable. Oui, nous disposons de procédés permettant de traiter et de capter ces micropolluants, au moins en partie, bien évidemment.

Déroulement d'un projet d'assainissement des eaux

11. Question de Monsieur Martin Fragnière, secrétaire général adjoint à la Mairie de Chêne-Bougeries : Sur notre commune, nous avons beaucoup de zones villas, donc favorables au maintien de l'eau sur le site. Mais il est vrai que, lorsqu'on réalise des études, nous demandons toujours au propriétaire de procéder à la mise en séparatif, et ils ne sont pas informés qu'ils peuvent potentiellement maintenir l'eau sur site, ce qui pourrait être favorable au niveau coût. Que devons-nous faire : faut-il dire au mandataire de proposer cette solution au propriétaire, ou le propriétaire doit-il y penser tout seul ? Comment devons-nous agir ?

- Réponse : C'est principalement une question de communication à ce niveau-là. Il nous semble primordial qu'en début d'opération, nous organisions une séance publique invitant tous les propriétaires, et qu'ensuite nous puissions, si nécessaire, diffuser un support, notamment aux absents. Lors de cette présentation, nous abordons les différentes thématiques, y compris la possibilité d'infiltrer l'eau ou de la gérer sur une parcelle. C'est une pratique qui se faisait beaucoup, qui s'est un peu perdue, mais qui a quand même ses vertus, surtout dans un contexte comme celui d'aujourd'hui où nous changeons légèrement notre façon de gérer les eaux pluviales, et particulièrement dans les zones villas, où nous avons potentiellement un peu plus de place qu'en zone très urbaine. Je pense que cette séance publique a toutes les raisons d'être.

Donc, nous faisons cette proposition en séance publique, mais ensuite nous demandons à nos mandataires d'étudier, pour chaque parcelle, cette possibilité. Et c'est à la charge de qui ? Ou est-ce que ce sont les propriétaires qui doivent se manifester en cas d'intérêt ?

- Réponse : On peut envisager différentes façons de faire. Ce qui se fait aujourd'hui, dans des cas similaires à celui que vous décrivez, c'est que l'étude, par exemple les tests de perméabilité dans le périmètre, donne déjà une orientation de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Cela peut être pris en charge dans les frais d'études du projet, car c'est une donnée d'entrée relativement importante. Si nous avons un bon potentiel d'infiltration et que nous pouvons gérer les eaux pluviales, que ce soit sur les parcelles privées ou même sur les parcelles publiques dans les aménagements, cela conditionne le dimensionnement des réseaux et, potentiellement, leur positionnement également. À mon avis, c'est une donnée d'entrée qui a toute sa place dans l'étude du projet et qui peut tout à fait faire partie de votre plan de financement. Qu'il y ait une ou deux études avec des tests de perméabilité sur les parcelles, cela ne me choque pas du tout, et c'est quelque chose qui doit être mentionné pendant la séance publique.

C'est aussi le moment pour identifier des propriétaires volontaires qui diraient : « Moi, sur ma parcelle, c'est facile d'accès, vous pouvez venir faire un petit sondage avec une mini-pelle pour connaître exactement la nature du sol. » C'est une donnée qui est souvent accessible, car elle est disponible en ligne sur SITG ; de nombreux tests ont été réalisés et sont consultables. Pour les mandataires, c'est également une information sur laquelle ils peuvent s'appuyer lorsqu'ils réalisent leurs études.

12. Remarque de Monsieur Aki Kleiner, responsable réseau assainissement chez SIG : Merci beaucoup pour la présentation, j'ai juste une chose qui manquait dans la phase projet. Pour toutes les communes et leurs mandataires, si avant de déposer un projet en autorisation de construire, vous pouviez aller voir l'exploitant du futur ouvrage que vous êtes en train de construire pour lui demander son avis, est-ce que les regards sont au bon endroit et bien accessibles pour un camion hydrocureur, est-ce que la profondeur n'est pas trop grande par rapport à l'aspiration future des boues, etc. Le but n'est pas de modifier tout projet qui a été fait mais peut-être s'il y a quelques ajustements qui peuvent être faits pour garantir une bonne exploitation du réseau pour toute la durée de vie qui suit, je pense que c'est bien de le faire avant la dépose et le début des travaux.